



Condamné positif au thc et conduite

Par **chris9360**, le **17/05/2015** à **19:27**

Bonjour, mon fils a été contrôlé au volant positif au cannabis après test salivaire après avoir fumé un joint quelques jours auparavant . Il a reconnu les faits,il a subi une prise de sang et condamné a 6 mois de suspension de permis et 600 euros d amende. Ma question est : comment éviter l inscription sur le casier judiciaire. Il est au chômage actuellement et si un patron veut l embaucher mais demande son extrait de casier il verra la condamnation. ..
Résultat, c est pas d embauche donc double peine. .
Merci pour vos réponses